

Séance du Conseil Municipal du 28 Mars 2013

Le vingt-huit mars deux mille treize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Jean-Guy LECOUTEUX**, Maire.

Date de convocation : 22 mars 2013 **Date d'affichage** : 22 mars 2013

Membres en exercice : 19 **Présents** : 14 **Votants** : 17

Etaient présents : Annie **PRIEUR**, Gérard **DUVAL**, Laurent **LEFEBVRE**, Pascal **KNOBESLPIESS**, Patrice **PETIT**, Chryseline **GAUTIER**, Anthony **RENAUD**, Catherine **MERLEN**, Isabelle **DELAISEMENT**, Danièle **LASNON**, Odile **BIGO**, Véronique **LOUET** et Christian **BRUMACHON**.

Formant la majorité des membres en exercice

Pouvoirs : Didier **LEROY** pouvoir à Laurent **LEFEBVRE**, Françoise **DENEUVE** pouvoir à Catherine **MERLEN** et Jean-François **DESCHAMPS** à Annie **PRIEUR**.

Absentes excusées : Marie-Claude **LEGALICIER** et Florence **LOUVET**.

Présence : Monsieur Patrick **MOREL**, Trésorier Municipal.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente,

SCOLAIRE :

- Rythmes scolaires « Demande de dérogation pour l'application de la réforme auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) ».

FINANCES :

- Compte administratif 2012,
- Compte de gestion du trésorier municipal 2012,
- Affectation du résultat de l'exercice 2012,
- Budget primitif 2013,
- Taux d'imposition 2013,
- Attribution des subventions pour l'année 2013,
- Participations financières aux syndicats intercommunaux.

URBANISME et ENVIRONNEMENT :

- Classement du bassin, des voiries y compris réseaux sous voiries du lotissement du Clos de la Bergerie,
- Liaison A13/A28 contournement Est de Rouen « Réintégration du secteur Natura 2000 »,

- Délimitation Entrée d'Agglo RD 94,
- Prorogation de permission de voirie à France Télécom pour occupation et exploitation des réseaux de communications électroniques sur le domaine public routier.

TRAVAUX de VOIRIE :

- Aménagement d'un carrefour giratoire ZAC des GENETAIS » RD 207, Convention de maîtrise d'ouvrage partagée.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire précise qu'une question a été ajoutée à l'ordre du jour :

- Vente du Chemin rural « Mare Rault » à la Société SAS PRESTIGE FONCIER.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire ouvre la séance, salue et remercie Monsieur Patrick **MOREL** de sa présence, puis soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2013, lequel est adopté **A L'UNANIMITÉ**.

DÉLIBÉRATIONS :

RYTHMES SCOLAIRES

Demande de dérogation pour l'application de la réforme auprès du DASEN

Par décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a mis en œuvre la réforme prévue pour modifier l'organisation du temps scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires.

Cette réforme a pour but d'améliorer, dans l'intérêt des enfants, la répartition des heures de cours sur la semaine en allégeant la journée de classe, de programmer les enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Cette réforme est prévue pour la rentrée 2013. Toutefois le Maire a la possibilité de demander une dérogation pour retarder sa mise en place à la rentrée 2014.

Elle comporte 2 grands changements :

- le retour à la semaine de 4 jours et demi de classe,
- la réduction de la durée de chaque journée.

Le décret prévoit la journée de 5H15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et de 3H00 le mercredi.

Le positionnement de la demi-journée de classe peut être le samedi au lieu du mercredi par dérogation de l'inspecteur d'académie, en justifiant d'un projet éducatif territorial.

Au terme d'une concertation, avec les parents d'élèves et les enseignants, qui s'est achevée par une réunion publique le 19 mars 2013, il a été décidé qu'à Belbeuf, la mise en place de cette réforme sera reportée à la rentrée de septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale le report de l'application du décret susmentionné à la rentrée 2014 pour les écoles de la commune.

FINANCES :

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments constituant le Compte Administratif 2012, qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes	2 906 888,20 €
Dépenses	2 529 102,75 €
Excédent de clôture	377 785,45 €

Section d'investissement :

Recettes	2 140 306,53 €
Dépenses	1 911 719,19 €
Excédent de clôture	228 587,34 €
Restes à réaliser	
Dépenses	449 107,57 €
Recettes	368 957,64 €

Après la lecture du Compte Administratif 2012 présenté par Monsieur le Maire, la parole est donnée à Monsieur Patrick **MOREL**, Trésorier Municipal qui apporte les commentaires suivants concernant « **les principaux constats sur la situation financière de la commune de Belbeuf au 31 décembre 2012** » :

« Les charges et les recettes de fonctionnement

En 2012, les charges de fonctionnement réelles sont fortement maîtrisées et quasiment identiques à celles de 2011 : 1 421 K€ en 2012, contre 1 427 K€ en 2011, soit une diminution de 0,4 %. Elles représentent un montant de 679 €/habitant contre 767 €/habitant en moyenne départementale pour les communes de la même catégorie démographique.

Les produits de fonctionnement réels passent de 1 782 K€ en 2011 à 1 770 K€ en 2012, soit une diminution de 0,6 %.

En définitive, si on prend en compte l'ensemble des charges et produits de fonctionnement (y compris les charges et produits exceptionnels) sur les deux exercices, le résultat de fonctionnement de la commune évolue de 373 K€ en 2011 à 378 K€ en 2012. Ce résultat de fonctionnement constitue en fait votre CAF (capacité d'autofinancement), laquelle représente une somme de 181 €/habitant pour une moyenne départementale de 175 €/habitant.

Les ressources et les emplois d'investissement

En 2012, les dépenses d'équipement de la commune se sont élevées à 1 771 K€, soit un montant de 847 €/habitant, pour une moyenne de 271 €/habitant pour les communes de la même catégorie démographique dans le département (ratio provisoire au 28 mars 2013).

Afin de financer ses investissements ; la commune a eu recours à l'emprunt à hauteur de 600 K€. Au total, l'encours de la dette au 31 décembre 2012 est désormais de 1 601 K€, soit un montant de 766 €/habitant pour une moyenne départementale de 546 €/habitant.

Par ailleurs, une cession d'immobilisation à hauteur de 1 108 K€, à laquelle s'ajoutent 63 K€ de recettes FCTVA et TLE, ainsi que la CAF pour un montant de 378 K€, ont permis de financer intégralement des dépenses d'investissement 2012 (y compris le remboursement de l'annuité de la dette en capital : 140 K€).

Les ressources d'investissement ayant été supérieures aux emplois d'investissement, la commune a pu abonder son fonds de roulement (lequel s'apparente à une réserve). Ainsi le fonds de roulement évolue de 410 K€ au 31 décembre 2011 à 646 K€ au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 236 K€.»

Le Conseil Municipal, unanime, remercie Monsieur Patrick **MOREL** pour la qualité et la précision de ses commentaires.

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif 2012 le Conseil Municipal, présidé en cet instant par Monsieur Gérard **DUVAL**, **délibère** sur le Compte Administratif dressé par Monsieur Jean-Guy **LECOUTEUX**, Maire :

- Lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
- ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS tels que résumés ci-dessus,

que le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITÉ**.

COMPTE DE GESTION 2012

Après :

- avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,
- s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITÉ** le Compte de Gestion 2012 du Trésorier Municipal.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2012 dont la situation se présente ainsi

- Excédent à fin 2011 76 866,42€
- Excédent de l'exercice 2012 377 785,45€
- Excédent cumulé à fin 2012 454 651,87€

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012, comme suit :

- Au compte 1068 en section d'investissement 375 000,00€
- Au compte report à nouveau de la section de fonctionnement 79 651,87€

A L'UNANIMITÉ

BUDGET PRIMITIF 2013

Avant de procéder au vote du budget primitif pour 2013, Monsieur Jean-Guy **LECOUTEUX** présente le budget.

«Le budget primitif 2013 soumis au vote du conseil municipal a été préparé dans la droite ligne des budgets précédents, avant d'y ajouter une quote-part des charges et produits relatifs à la crèche qui ouvrira le 1^{er} septembre prochain. Ce budget a été étudié lors des réunions de travail préparatoires qui ont précédé notre réunion de ce soir.

Le compte administratif de 2012 nous a permis d'abonder la section d'investissement pour une somme importante cette année (375 000 €), mais il n'en sera pas forcément de même dans les années à venir dans la mesure où nous subissons de plein fouet, les conséquences de la réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle. Le FDPTP (fonds départemental de péréquation de TP ne nous est plus versé, soit un manque à gagner de 60 à 70 K€. La compensation versée par l'Etat (Fonds National de Garantie des Ressources – FNGS) représente moins de 50% du FDPTP (29 326 €).

Ceci nous conduit de nouveau à subir « l'effet de ciseau », les ressources progressent insuffisamment par rapport aux dépenses qui continuent d'augmenter :

- évolution des prix, même si elle reste limitée ces derniers temps,
- évolution des coûts salariaux (salaires et charges), à effectifs constants, découlant de la structure des effectifs en place (effet G.V.T.),
- etc...

Toutes ces évolutions et incertitudes cumulées nous interdisent plus que jamais tout dérapage de quelque nature que ce soit, il nous faut constamment adapter notre train de vie au contexte économique, et une chose est certaine, si nos revenus (nos disponibilités) baissent, nos dépenses baisseront dans tous les domaines sans exception.

Cependant, nous bénéficierons à terme des effets de l'accroissement de la population de notre commune, avec l'arrivée de nouveaux habitants, ZAC des Génétais.

Les taux d'imposition à Belbeuf, n'augmenteront pas en 2013, restant ainsi au même niveau que ceux votés depuis le BP 2002.

A titre d'information, je vous indique les taux maximum pour l'année 2013, à ne pas dépasser, à savoir :

	Taux maximum pour l'année 2013 à ne pas dépasser	Taux votés par la commune en 2012	Taux proposés par la commune en 2013
Taxe d'habitation	52.37 %	10.42 %	10.42 %
Foncier bâti	62.63 %	21.47 %	21.47 %
Foncier non bâti	116.19 %	72.51 %	72.51 %

La gestion rigoureuse des finances publiques qui a toujours été la nôtre, continue de porter ses fruits et nous permet de maintenir sans augmentation ni diminution les subventions allouées aux associations de notre commune. Je profite à nouveau de l'occasion du vote de ce budget pour rappeler le rôle essentiel que jouent les associations à nos côtés, dans l'animation et le service rendu aux belbeuviennes et aux belbeuviens.

Je vous rappelle que Belbeuf est la commune dont le budget subventions par habitant est le plus élevé du canton.

En matière d'investissement, la somme affectée au financement de la section d'investissement en 2012, soit 375 000 € est importante, mais il nous faut rester vigilant si nous voulons préserver notre capacité à investir.

Nous n'avons pas obtenu toutes les subventions espérées, notamment de la part du Département de Seine-Maritime qui nous a officiellement fait savoir qu'il ne verserait rien, que ce soit pour la crèche ou les ateliers municipaux.

Le bon état financier de notre commune, fruit d'une gestion saine, prudente et rigoureuse nous permet de réaliser ces projets, malgré ce désengagement du Département de Seine-Maritime.

Nous finançons donc nos projets en cours, avec l'aide de quelques emprunts, sans dégrader pour autant notre ratio d'endettement par habitant qui reste en dessous de la moyenne nationale de la strate concernant notre commune (elle est en moyenne supérieure à 700 € / habitant pour les communes de taille similaire en France):

- 674 € à la fin 2013,
- 592 € à la fin 2014,
- et 432 € à la fin 2015.

Pour mémoire, nos projets en cours sont :

- la crèche qui est attendue avec impatience par les familles et qui ouvrira le 1^{er} septembre 2013.
- les ateliers municipaux dont l'emplacement choisi est non seulement le plus rationnel, mais celui dont le coût de fonctionnement sera le moins élevé, et surtout celui qui permettra de garder la cohésion des équipes municipales, et aussi le contact avec les habitants, les lieux de vie et d'animation du village. Ce chantier est sur la bonne voie, même s'il est moins avancé que celui de la crèche. ».

Après ces explications et échanges de vues, Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX demande au conseil de prononcer l'approbation du budget primitif pour 2013, lequel est équilibré en dépenses et en recettes à :

Pour la section de fonctionnement à : **1 891 630,87 €**

Pour la section d'investissement à : **1 371 758,33 €**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
11	charges générales	567 808,00 €	70	produits services	132 000,00 €
12	charges de personnel	810 564,00 €	73	impôts et taxes	1397 846,00 €
65	autres charges de gestion cour	179 574,00 €	74	dotation participation	247 633,00 €
66	charges financières	66 550,00 €	75	autres produits	27 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	76	produits financiers	
22	dépenses imprévues		77	produits except	
68	dotations amortissements		13	atténuation de charges	7 500,00 €
23	virement à la sect invest	266 134,87 €	OO2	excédent reporté	79 651,87 €
TOTAL DEP FONCT :		1891 630,87 €	TOTAL REC FONCT :		1891 630,87 €

INVESTISSEMENT

OO1	déficit reporté		1068	affectation résultat	375 000,00 €
16	emprunt remb en capital	169 500,00 €	21	virement de la section de fonct	266 134,87 €
21	immobilisations	753 150,76 €		RAR	368 957,64 €
	RAR	449 107,57 €	16	emprunts	100 000,00 €
481	charges à répartir		13	subventions d'équipement	30 000,00 €
TOTAL DEP INVEST :		1371 758,33 €	10	factva + TLE	40 000,00 €
			OO1	excédent reporté	191 665,82 €
TOTAL DEP INVEST :		1371 758,33 €	TOTAL REC INVEST :		1371 758,33 €

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ ADOPTE** le budget primitif pour l'année 2013, de même que les taux des impôts locaux subséquents, à savoir :

-	Taxe d'habitation	10,42%
-	Foncier bâti	21,47%
-	Foncier non bâti	72,51%

Le budget primitif 2013 et les taux des impôts locaux sont **ADOPTÉS A L'UNANIMITÉ**.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Subventions aux écoles	10 465.00 €
Coopérative maternelle	1 325.00 €
Coopérative primaire	1 640.00 €
Voyages et sorties scolaires	7 500.00 €
Subvention au C.C.A.S.	17 000.00 €
C.C.A.S. Belbeuf	17 000.00 €
Subventions aux associations	85 100,00€
A.O.B.	<i>différé</i>
AMICALE DES ANCIENS	3 265.00€
AMICALE ORNITHOLOGIQUE de Normandie	565.00€
ASSO. DES PARENTS D'ELEVES	3 265,00€
ASSO. AMIS DE LA CHAPELLE DE ST ADRIEN	615.00€
ASSO. BIBLIOTHEQUE A L'HOPITAL	80.00€
ASSO. DE SAUVEGARDE DU CADRE DE VIE DE BELBEUF	490.00€
ECOLE DE MUSIQUE (Spectacle de Mai 2013)	150.00€
BELBEUF LOISIRS JEUNES (CLSH)	<i>différé</i>
B.L.J. (FOYER ADOS)	<i>différé</i>
LES BRIGADES VERTES	980.00€
CANOE KAYAK DE BELBEUF	530.00€
LES CAUSERIES DU CAFÉ de BELBEUF	200.00€
CHŒUR CONCORDIA	785.00€
CLUB NAUTIQUE DE BELBEUF	1 365.00€
ECOLE DE MUSIQUE	17 170.00€
FOYER RURAL	5 250.00€
OXYGENE	1 010.00€
SOUVENIR FRANÇAIS	395.00€
VTT VALLEE DE SEINE	1 515.00€
CYCLO BELBEUF	415.00€
KARATE CLUB DE BELBEUF	415.00€
SOLDE NON AFFECTÉ	46 640,00€
TOTAL BUDGET SUBVENTIONS	112 565,00€

Monsieur le Maire rappelle que la majeure partie de ces subventions ne sera mandatée qu'en Septembre 2013.

Après en avoir **délibéré**, le Conseil Municipal **ADOpte A L'UNANIMITÉ** la liste des subventions ci-dessus, étant précisé, que les conseillers municipaux, membres d'associations, ne prennent pas part au vote, pour les associations concernées.

PARTICIPATIONS FINANCIERES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX POUR 2013

Monsieur le Maire propose que les participations aux syndicats intercommunaux, soient fiscalisées, comme les années précédentes.

- Participation au syndicat intercommunal pour les personnes âgées du plateau Est de Rouen : 3 001.00€
- Participation au syndicat du lycée Galilée : 22 410.00€
- Participation au syndicat du RAMIPER : 4 321.00€
- Participation au syndicat des collègues : 0.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte A L'UNANIMITÉ** les participations aux syndicats intercommunaux .Ces participations seront réglées par fiscalisation.

LOTISSEMENT LOGISEINE « Le Clos de la Bergerie »

Classement du bassin, des voiries et des réseaux dans le domaine public

Monsieur le Maire rappelle que l'opération « Résidence Le Clos de la Bergerie » 19, rue du Général de Gaulle est achevée depuis mai 2012 et qu'il convient de procéder au classement dans le domaine public des voiries, du bassin et des réseaux sous voirie cités ci-dessous :

- Voies d'accès et piétonne d'une surface de 1.252m², section AC N°261 y compris les réseaux sous voirie,
- Bassin d'une surface de 359m², section AC N° 242.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE D'ADOpter A L'UNANIMITÉ** cette proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de voiries et à la mise à jour des documents cadastraux.

LIAISON A28/A13

Contournement Est de ROUEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet a proposé un nouveau tracé préférentiel de la liaison A28/A13 lors de la réunion du COPIL du 19 octobre

2012, les territoires de la commune de Belbeuf ne sont plus impactés par ce récent projet validé par les services de l'Etat.

En conséquence, le Conseil Municipal demande la réintégration dans le secteur Natura 2000 des zones qui en avaient été exclues pour permettre le passage du tracé initial.

A L'UNANIMITÉ

DÉLIMITATION ENTRÉE ET SORTIE D'AGGLOMÉRATION SUR LA RD94 NORMARE/BELBEUF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'implantation des constructions de la ZAC des GENETAIS, il y a lieu désormais de classer en « Entrée et Sortie » d'Agglomération les sections suivantes :

- PR 19+000, rue de Mesnil-Esnard (Côté Amfreville) -
- PR 19+770, rue des Ondelles (Côté Franqueville) -

Après échange de vues, le Conseil Municipal **DECIDE par 16 voix POUR et 1 voix CONTRE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Vu l'article L.2122 du Code Général des Collectivités,

Vu l'article L 47 du Code des postes et communications électroniques,

Vu l'article L.2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances du domaine des collectivités territoriales est arrondi à l'euro le plus proche, la fraction d'euro égale à 0.50 étant comptée pour 1,

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

En contrepartie, l'opérateur de télécommunication versera annuellement à la commune une redevance dont le montant est calculé sur la base des tarifs définis par les décrets 97-683 du 30 mai 1997 et 2005-1676 du 27 décembre 2005.

Ce montant sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à l'article R20-53 du Code des postes et communications électroniques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

A L'UNANIMITÉ

AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°207 au PR1+170

Convention de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement d'un carrefour giratoire au débouché de la voirie de la ZAC des Génétais sur le domaine routier du Département de la Seine-Maritime, à l'emplacement ci-après :

RD207 PR +170 Route de Mesnil-Esnard,

Il est nécessaire de signer une convention entre le Département de la Seine-Maritime et la Commune de BELBEUF.

Conformément à l'article L 1615-2 du Code des Collectivités Territoriales, les dépenses engagées par le Maître d'ouvrage pour un montant estimé à 149 000 euros HT, lui ouvriront droit à l'attribution du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette convention avec le Département de la Seine-Maritime.

A L'UNANIMITÉ

VENTE DU CHEMIN RURAL « Mare Rault » à la Société SAS PRESTIGE FONCIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser la vente de la parcelle, cadastrée Section A n° 84 « Mare Rault » de 39m², comme précisé sur le document d'arpentage produit par le géomètre, à la Société SAS PRESTIGE FONCIER.

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de la valeur négociée des terrains dans cette zone, propose de fixer le prix de la vente au même niveau que les autres transactions soit 38 euros le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE A L'UNANIMITÉ**

de retenir cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22heures.